



PLAN D'ACTION DE COLOMBO

Conscients que la violence armée est un fléau qui dévaste les vies de tant de gens dans les pays en développement ainsi que dans les pays développés à travers le monde de façons différentes, directement et indirectement ; et fait payer un lourd tribut aux ressources nationales qui sont souvent déjà trop rares .

Conscients également que le développement réel et durable, dans de nombreux pays à travers le monde est grandement entravé et retardé par la mauvaise régulation et contrôle des armes à feu et d'armes, localement, régionalement et internationalement

Reconnaissant que les causes profondes de la violence armée sont nombreuses, complexes et interdépendantes et doivent être abordées de manière systématique et holistique

Reconnaissant également que la responsabilité pour les crimes de violence armée est un facteur extrêmement important dans la dissuasion de la commission de tels crimes à l'avenir

Reconnaissant que la gouvernance cruelle, oppressive et corrompue est souvent un catalyseur pour créer un environnement et des conditions qui entraînent des situations de conflit

Conscients du fait que nous, en tant que parlementaires, avons la responsabilité de protéger, au mieux de nos capacités, les gens de notre pays ainsi que les intérêts plus larges de la communauté internationale:

Réaffirmant l'importance des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008) et des Objectifs du Millénaire pour le développement

Nous nous engageons à:

- 1) Faire un prompt suivi avec les ministères et les organismes gouvernementaux concernés, afin qu'ils soient conscients du terrible impact qu'ont l'insuffisante réglementation et application de la législation sur les armes à feu sur la sécurité publique et la santé, l'éducation, le commerce et les secteurs de la sécurité ainsi que leur impact sur les droits de l'Homme, en particulier ceux des femmes et des enfants.
- 2) Analyser la législation nationale actuelle sur les armes à feu dans nos pays respectifs en vue de les mettre davantage en conformité avec *le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, ainsi que d'étudier la faisabilité des programmes de collectes d'armes à feu dans nos pays respectifs
- 3) Revoir l'efficacité de la mise en œuvre et de l'application de la législation nationale visant à réduire la violence armée en général, et rédiger ou modifier les lois et les règlements, au besoin, en vue d'apporter les améliorations nécessaires.
- 4) Insister pour que les pays qui fabriquent, vendent ou fournissent des armes légères mettent en œuvre *le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*.
- 5) En collaboration avec la société civile, encourager nos collègues au Parlement à signer la *Déclaration Parlementaire Mondiale sur un Traité sur le Commerce des Armes* et appelons également nos gouvernements à participer activement en faveur d'un *Traité sur le Commerce des Armes* (TCA) et s'assurer que les membres du parlement, en tant qu'acteurs principaux, sont régulièrement consultés par l'exécutif sur toutes les décisions politiques dans ce domaine

6) Dans les cas échéants, et dans les pays où les gouvernements allouent des crédits budgétaires importants pour la coopération au développement:

a) Souligner l'importance de l'intégration de la réforme du secteur de la sécurité dans la coopération internationale.

b) Exhorter les gouvernements des pays bénéficiaires d'aide au développement de suivre et d'encourager les améliorations dans la protection de la sécurité et la sûreté des civils dans ces pays.

7) Utiliser notre contrôle parlementaire et nos prérogatives législatives pour garantir que la politique de législation gouvernementale, l'action et les dépenses budgétaires proposées à cet égard, visant à atténuer la violence armée sont toujours menées de manière transparente et efficace, dans tous nos pays

8) Encourager les gouvernements à prendre des mesures éducatives et de sensibilisation des mesures de renforcement à l'égard des citoyens sur l'importance des moyens pacifiques pour entraîner des changements et répondre aux plaintes.

9) Exhorter tous les membres de PGA à sensibiliser leurs collègues et leurs électeurs à ce plan d'action.

10) Signaler, en tant que groupes nationaux de PGA et/ou individuellement au Secrétariat de PGA, dans les trois mois qui suivent, les mesures et les actions que nous avons prises conformément à ce Plan d'action.

Fait à Colombo le 30 octobre 2011